

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8.

Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGRE et BULLIER, Place de la Bourse, 32; A EWIG, Rue Flichet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Janvier 1880.

Chronique générale.

Au conseil des ministres qui a été tenu dimanche matin, la discussion a été des plus animées.

M. Grévy a catégoriquement refusé de signer la révocation de trois fonctionnaires (un préfet et deux sous-préfets) que M. Lepère voulait sacrifier à des rancunes inavouables.

Quoiqu'il en soit, le mouvement qui devait paraître hier matin au Journal officiel a dû être ajourné.

Hier, au Palais-Bourbon, grande agitation. On s'occupait de la réélection de M. Gambetta au fauteuil de la présidence.

De nombreuses démarches ont été faites, pendant tous ces jours, par les amis de M. Gambetta, afin de ramener les dissidents.

C'est à tort que les feuilles du centre gauche, et notamment le Journal des Débats qui semble préparer une prochaine évolution, présentent comme terminé le travail d'épuration au ministère des finances.

formé de fond en comble le personnel des services centraux. Quant au personnel départemental, on attend, pour s'en occuper, la rentrée des Chambres, afin de tenir compte des dénonciations verbales des députés et sénateurs mécontents.

Il règne dans tous les services du ministère des finances une véritable impression de terreur. Tous les fonctionnaires et employés craignent une révocation et mettent en mouvement leurs parents, amis et connaissances pour la conjurer.

Il paraît que M. Constans a reçu deux mille huit cent trois demandes de préfectures, sous-préfectures, dont plus de trois cents sont plus ou moins apostillées et appuyées par des députés et sénateurs.

Si le cabinet Freycinet n'a pas de programme défini, en revanche, il promet de pratiquer l'épuration sur la plus vaste échelle.

On parle très-sérieusement du retrait de l'article 7 de la loi Ferry.

Le gouvernement aurait acquis la certitude que les sénateurs de la gauche, hostiles à cette disposition législative, mais ne voulant pas voter contre le gouvernement, avaient résolu de s'abstenir.

On avait cru plaisanter en parlant d'une proposition de loi pour interdire l'aumône directe, c'est-à-dire les actes de charité qui n'empruntent pas l'intermédiaire des bureaux de bienfaisance républicanisés.

ment de saisir la Chambre d'un projet qui ferait ces bureaux dépositaires nécessaires et obligatoires de toutes les ressources recueillies, à quelque titre que ce soit.

Un projet de loi sera déposé à la rentrée pour la suppression des brimades, non-seulement dans les Ecoles du gouvernement, mais dans les casernes, où elles atteignent quelquefois un degré de violence qui met les brimés à l'hôpital pour six mois.

Dernièrement, le Congrès américain fut obligé de voter une loi semblable. Chose curieuse, cette manie des brimades avait été introduite dans le Nouveau-Monde par des Français.

Un projet de loi spécial nous paraît tout à fait superflu pour supprimer les brimades; il suffit purement et simplement d'appliquer le Code pénal.

Le R. P. Félix va prendre part aux importants débats soulevés par les projets de loi que M. Jules Ferry a présentés contre l'enseignement chrétien.

- 1° lettre. M. Jules Ferry et l'article 7 (introduction). 2° L'art. 7 et le droit de la famille. 3° L'art. 7 et le droit de l'Etat. 4° L'art. 7 et les deux Frances. 5° L'art. 7 et le cléricalisme. 6° L'art. 7 et le jésuitisme. 7° L'art. 7 et la liberté. 8° L'art. 7 et le droit commun.

Cet ouvrage aura pour titre général : L'article 7 devant la raison et le bon sens ou les contradictions de M. Jules Ferry.

D'après des renseignements qui nous viennent de Londres, voici quels seraient les motifs qui font désirer à M. de Freycinet le maintien de M. de Saint-Vallier à Berlin.

On craint à Londres, dans les bureaux du Foreign-Office, que l'alliance entre la France et la Russie ne soit un fait accompli.

De cette situation, on conclut que l'Allemagne se résigne de plus en plus à une politique pacifique.

D'ailleurs, la pénurie financière de ce grand Etat est extrême et ne fait qu'augmenter d'année en année. Le prince de Bismark a besoin d'argent, ne serait-ce que pour maintenir l'armée prussienne sur un pied suffisant pour la défensive.

D'autre part, on assure que, dès le début, quand M. de Freycinet offrit à M. Challe-mel-Lacour de l'envoyer à Berlin, celui-ci demanda vingt-quatre heures pour réfléchir.

Ce délai passé, il aurait répondu négativement. Quant aux raisons de cette réponse, ce serait que la société berlinoise est plus sévère que celle de Berne relativement à certaine situation. Quoiqu'il fût persona grata pour M. de Bismark, M. Challe-mel-Lacour aurait renoncé à cette ambassade à cause de sa situation personnelle.

Du moins, c'est ainsi que, dans son entourage, on explique ses préférences pour Berne.

Les Pauvres en pâtiront.

Pour la première fois de notre vie, nous trouvons dans la Petite République française un document charmant, plein de cœur, de bon sens et de patriotisme. C'est... une lettre d'un curé.

40 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

L'AUTOMNE D'UNE FEMME

(Suite.)

xx

A peu près à la date de la majorité d'Emmeline, la comtesse prit le lit et ne voulut plus le quitter. Peut-être avec un peu d'effort eût-elle pu épargner cette inquiétude nouvelle à sa fille, mais à quoi bon un effort? Elle préférait se laisser mourir, puisqu'elle n'avait pu reprendre goût à vivre.

Les médecins qui suivaient depuis le début cet état d'affaiblissement dont la cause morale ne leur échappait pas, ne donnèrent qu'un espoir bien vague à M. de Madiran. Ressort usé, source tarie, volonté qui s'était éteinte avant le mouvement, telle était la comtesse.

Ils ne le dirent point à Emmeline. Elle l'avait lu avant eux sur le front décoloré de la malade. Alors une immense tristesse envahit cette jeune âme si forte, si résistante et si sacrifiée : la tristesse sans seconde de voir s'en aller de ce monde, sans espérance éternelle, celle qui agonisait depuis deux ans sans consolation.

Un soir qu'elle pria silencieusement dans la grande chambre morte, où la lumière tamisée de la lampe blessait encore ses yeux fatigués de pleurs, elle s'entendit appeler par l'impérieuse voix maternelle.

- Emmeline! - Ma mère? - Quand je serai morte... ce sera bientôt... que ferez-vous? - O mère!... ne parlez pas ainsi. - Que ferez-vous? vous dis-je. - Ce que vous m'aurez ordonné. - Même si cela contrarie vos goûts, vos projets? - Je n'ai pas de goûts particuliers; et quels projets aurais-je pu former, mon Dieu? - Ce qui veut dire que, dans l'esclavage où je vous retiens, vous avez même perdu la liberté du désir. - Ce qui veut dire, mère, que bornant mon ambition à vous servir, à vous guérir, je ne me suis point permis de rêveries oiseuses. - Pourtant, votre existence est lamentable ici. - Si elle a pu adoucir quelque peu la vôtre... - Je reconnais que vous vous êtes sacrifiée courageusement. Je reconnais même que, absorbée par mon chagrin, je vous ai assez peu récompensée. - Mais, ma mère, je ne me suis jamais plainte. - Oh! je le sais... J'ai cru d'abord que c'était

par fierté. J'ai fini par comprendre que c'était par vertu.

- Vous m'accordez trop de mérite pour une chose simple. Je vous aimais, ma mère, et vivre près de vous n'avait pas besoin de récompense.

- Vous m'aimiez!... vous m'aimiez!... c'est étrange!... Une fille qui raisonne comme vous doit avoir senti depuis longtemps que je n'étais pas absolument comme les autres mères?

- Vous ne m'aimez donc pas? - Je vous aime, mais pas comme vous auriez peut-être voulu l'être. Les caresses, les mignardises ne sont pas mon fait. Vous avez reçu séparée de moi. Vous êtes-vous demandé pourquoi?... Ne m'avez-vous pas accusée d'indifférence?

- Je ne me suis pas permis de vous juger quand j'étais éloignée. Je me suis réjouie quand vous m'avez permis de vivre près de vous.

- Avez donc au moins que votre vie est pénible.

- Eh bien! je l'avoue. Elle est pénible surtout parce que, depuis de longs mois, je vous vois souffrir sans pouvoir vous soulager.

- Vous êtes cependant toujours calme et douce. - C'est le premier devoir d'une garde-malade. - Où prenez-vous cette douceur? - Dans mon affection dévouée, chère mère. - Et ce calme? - Dans le sentiment du devoir rempli.

- Et cette force d'âme qui vous soutient au milieu des dégoûts, des tristesses, des froideurs que je ne vous ai pas épargnées?

Emmeline regarda la comtesse avec épouvante. Ce langage était si bizarre, si différent de tout ce qu'elle avait jamais entendu dans la bouche maternelle!

- Mère!... balbutia-t-elle, je n'ai pas la force d'âme que vous me supposez... car je pleure souvent... souvent je me désole.

- Vous vous désolez, je le crois. Mais vous désespérez-vous aussi?

- Jamais, ma mère.

- Pourquoi?

- Les chrétiens ne connaissent pas ce sentiment.

- Ils sont heureux! fit Césarine avec amertume. Il y eut un long silence, que la jeune fille n'osait pas troubler.

Sous le masque blême de la malade, mille pensées contradictoires semblaient trahir leur agitation et se heurter dans la fièvre.

- Tout à coup, la voix s'éleva de nouveau, plus claire, saisissante. - Écoutez ceci, Emmeline. - Mère... j'écoute. - Vous croyez à un Dieu qui nous châtie ou qui nous récompense? - J'y crois.



» A Varennes, où la Loire a été embâchée, des gens vont jusqu'au milieu du fleuve chercher des épaves, tels qu'arbres, planches, et les scient sur place afin de pouvoir les transporter à dos.

» On remarque aussi au milieu de la rivière des bateaux amenés sur les glaçons.

» A l'île de Souzay, nommée par les habitants riverains « l'île des Coulons » (à cause d'un grand nombre de familles de ce nom qui y résident), un vieillard seul voulait rester sur l'île, prétendant qu'il avait vu l'hiver de 1829 et que l'eau ni la débâcle ne lui faisaient peur. L'ordre a dû lui être intimé par les autorités d'avoir à quitter son logis, à cause du danger certain qu'il courrait.

» En quittant Varennes, à huit cents mètres environ, on trouva la banquette de la route endommagée, les glaçons ayant passé par-dessus et étant tombés sur la route.

» Ainsi, sur une longueur de 40 kilomètres, depuis Varennes jusqu'en dessous de Villebernier, on suit cette mer de glace semée d'énormes icebergs variant de hauteur et de couleur; on avait prétendu que les glaçons couleur bleu de cobalt provenaient de la Vienne, mais il n'en est rien.

» A Villebernier, nommé autrefois « l'île Bernier », les glaces en mouvement avaient brisé et renversé plusieurs murs, et là comme à Chouzé les glaçons sont restés au pied des murs.

» Les malheureux habitants de ces pays craignent avec raison les effets de la débâcle. A Varennes, il y avait samedi des pontonniers et, le soir, une compagnie de pontonniers quittait Saumur, où elle était depuis quelque temps et doit être remplacée par une autre. Ce sont ces soldats qui ont ouvert un passage aux habitants de l'île Coulon. Aujourd'hui, bêtes et gens sont réfugiés à Candés et à Saumur.

» Dans cette ville, on fabrique des appareils en charpente en vue d'accidents possibles au pont Cessart; les craintes sont grandes et justifiées, car de nouvelles glaces se reforment et les glaçons se sont soudés plus solidement par les froids derniers.

Un arrêté de M. le préfet rappelle que l'élagage des arbres et haies en bordure des routes nationales ou départementales se fera du 15 janvier au 15 mars, sous la surveillance des agents des ponts-et-chaussées, et conformément aux dispositions du décret de 1814, mentionnées en l'arrêté du préfet.

La police de Saumur vient de faire une bonne capture: elle a mis la main sur une fille Anna C..., âgée de 48 ans, domestique dans une maison de nouveautés de Saumur. On a trouvé, dans sa malle, quantités de foulards, cravates fantaisie, mouchoirs, lingerie, etc., etc.

M. le commissaire de police a su lui faire avouer l'origine de tous ces objets qui ont été reconnus par leur propriétaire.

Inutile de dire qu'Anna C... est sous les verroux.

On annonce la nomination de M. Chaplat comme inspecteur de la maison centrale de Fontevault.

Le Temps annonce qu'un mouvement préfectoral va paraître au Journal officiel.

M. Assiot, préfet de la Haute-Loire, serait nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Abdon Béchade, qui entre dans l'administration des finances.

Le même journal nous apprend qu'un ancien sous-préfet de Saumur, M. Duphénéux, préfet de la Marne, entre également dans l'administration des finances.

La clôture de la chasse ayant été fixée dans tous les départements au 14 janvier 1880, tout transport de gibier sera interdit postérieurement à cette date.

En conséquence, les gares et stations du réseau de la compagnie d'Orléans ont reçu l'avis de n'accepter le transport du gibier que dans des conditions de délai qui permettent de le rendre à destination et de le livrer au plus tard dans la journée fixée comme date de clôture de la chasse. L'interdiction de transport ne s'applique pas aux lapins de garenne dont la vente et le colportage sont permis en tout temps.

LES DÉSASTRES DE L'HIVER.

Il est maintenant à peu près établi que

beaucoup des innombrables arbres fruitiers de la campagne ont été très-gravement touchés par la gelée. Ce ne sont pas seulement les menues branches, c'est le tronc qui a le plus souffert; il est facile de s'en assurer en enlevant l'écorce au moyen d'une serpette. Les espaliers eux-mêmes n'ont pas été épargnés; la plupart des poiriers et des pêchers, quels que soient leur âge et leur taille, portent les stigmates du gel qui les a si cruellement éprouvés. Au plein vent, c'est pis encore: des poiriers, des pruniers, des abricotiers, des cerisiers de quarante ans sont tellement frappés, qu'il est plus que douteux que le mouvement de la sève leur rende quelque vitalité.

Les pertes seront immenses pour la population des campagnes, qui tirait profit de la vente des fruits. Quant aux propriétaires, nous ne voyons pas trop comment ils pourront reconstruire leurs fruitiers, car les pépinières ne sont pas moins maltraitées. Nous engageons les intéressés à ne pas trop se hâter de pourvoir à ce remplacement s'il est chez eux nécessaire; les traces du gel sont moins apparentes sur les jeunes sujets que sur les vieilles tiges, et on risquera beaucoup, en se pressant, de substituer un arbre mourant à un arbre mort.

On nous a montré samedi matin, à Angers, dit l'Union de l'Ouest, tout un petit fagot de rameaux de vigne, coupés sur le coteau de Savennières (Maine-et-Loire), à l'exposition du midi. Le bois de l'année est entièrement gelé et le bois de deux ans fortement attaqué.

DOUÉ-LA-FONTAINE.

Les journaux d'Angers nous apprennent la mort de M. Guionis-Joubert, membre du Conseil général de Maine-et-Loire et maire de Doué-la-Fontaine depuis cinquante ans. M. Guionis-Joubert était le doyen d'âge du Conseil général.

Le Voide. — La semaine dernière, on a découvert dans un chemin encaissé, situé commune du Voide, le cadavre de M<sup>me</sup> veuve Delhumeau, âgée de 74 ans et infirme, disparue de son domicile depuis le 26 décembre.

De l'avis du médecin qui a examiné le cadavre, cette mort était due à la rigueur du froid et remontait à une dizaine de jours environ.

TOURS.

On écrit de Tours à l'Univers: « M. Rivière a donné un coup d'épée dans l'eau. L'ennemi de la charité catholique en sera pour ses frais de maladresse. Le peuple sait désormais à quoi s'en tenir sur la philanthropie verbeuse du grand-prêtre de la libre-pensée en Touraine. La charité s'est exercée dans toute sa plénitude, promptement et abondamment. Les catholiques se sont empressés d'apporter leurs amendes; deux fois donne qui donne à temps! Le comité libre a déployé une admirable activité, employant pour ainsi dire au jour le jour l'argent qui lui était versé. Les sœurs et les dames de charité distribuaient les secours. »

» Le total du comité libre s'élève à 42,884 fr. 55; celui de la mairie à 44,702 francs 40. Voilà un suffrage universel à l'inverse de celui de la politique. Les hommes portés au pouvoir grâce à l'abstention d'un grand nombre de conservateurs, se trouvent en minorité sur le terrain de la fraternité chrétienne, tandis que les vaincus de la politique triomphent pacifiquement en répondant par des bienfaits à la haine aveugle de quelques-uns et à l'égarément de beaucoup.

» M. Rivière est mortellement battu. Il n'ose attaquer le comité. Ses menaces se réduisent simplement à une fanfaronnade ridicule. M. Daunassans, préfet d'Indre-et-Loire, s'il était mis en demeure de se prononcer, réprouverait l'odieuse tyrannie du maire de Tours, suivant en cela l'exemple de ses collègues de la Vienne et de la Haute-Garonne.

NIORT.

On lit dans la Revue de l'Ouest: « Le bruit circule dans notre ville que nous serions sur le point d'être privé d'une garnison de cavalerie; on enlèverait à Niort le régiment de cuirassiers, dont une partie serait envoyée à Saint-Maixent et l'autre sur les frontières de l'Est.

» Notre ville resterait sans garnison. Ce serait une perte pour l'octroi d'environ 40,000 fr. par an, et pour les commerçants d'une somme bien plus considérable encore.

» On dit, ce qui nous paraît étrange, que cette nouvelle a été annoncée au maire de Niort par M. Antonin Proust. Le maire s'est vivement élevé contre une mesure ruineuse pour notre ville et a prononcé, parait-il, des paroles qui n'ont pas dû plaire à M. Antonin Proust.

MAMERS.

On annonce au Journal de Mamers que, dans une réunion tenue mardi soir, le nouveau Conseil d'administration de la Caisse d'épargne a décidé le renvoi de M. Tiercelin, caissier général, et son remplacement par M. Cabarel, agent d'assurances.

Quelle faute grave a donc commise M. Tiercelin, pour qu'on mette ainsi à la porte, du soir au lendemain, celui qui a fait la Caisse d'épargne de Mamers ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire la cinquième de France, venant après Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, avec un encaisse de onze millions et demi.

M. Tiercelin est sans doute un « suspect » sujet à l'épuration.

LES DANGERS DU PÉTROLE.

Il y a quelques jours, à Abbeville (Somme), deux maisons, en moins d'une heure et demie, ont été complètement brûlées à la suite d'une explosion de pétrole, dans la cave d'un lampiste. Si le vent eût activé ce brasier allumé dans une rue très-étroite, au centre d'un amas de vieilles maisons à pignons de bois, l'accident eût pris facilement des proportions désastreuses.

Le lampiste a dû avouer qu'il avait en magasin plus de pétrole que les règlements de police ne lui permettaient d'en avoir, et sa femme, contrairement aux mêmes règlements, descendait chaque matin dans la cave avec une lumière, pour faire sa provision de la journée.

Le corps de cette malheureuse femme n'a été retrouvé que le lendemain parmi les débris.

Les grands dépôts de poudre inspirent de justes alarmes aux villes affligées d'un tel voisinage; du moins la poudre n'exhale pas, comme le pétrole, des gaz inflammables; les munitions de guerre sont en caisses ou en barils, et le détail d'une caisse ou d'un baril pour les besoins du service militaire ne se fait pas sans doute au centre même du magasin principal. Enfin, l'on est fondé à croire que les hommes de choix à qui l'Etat confie la responsabilité d'un pareil dépôt tiennent la main, avec une sévérité toute militaire, à faire observer les règlements qui leur sont prescrits.

Pour le pétrole, rien de semblable. Conçoit-on que la garde et la manipulation d'une matière aussi dangereuse, accumulée en quantités relativement considérables, soit laissée à toutes sortes de personnes, le marchand, sa femme, ses ouvriers, ses enfants, ses domestiques, — et cela dans des locaux souvent impropres à une telle opération, étroits, obscurs, encombrés d'autres objets et marchandises dont la présence occasionnera des allées et venues continuelles, avec une lumière, autour du baril de pétrole en exploitation?

Voilà donc dans une ville autant de foyers d'explosion en permanence. Si le monopole, en thèse générale, est odieux, il faut convenir qu'en matière de pétrole il semblerait assez justifié.

En attendant les règlements de l'avenir sur une question de cette importance, les administrations municipales ne sauraient apporter trop de vigilance à la rigoureuse exécution des ordonnances de police déjà portées en pareille matière. Les deux maisons d'Abbeville, secouées par l'explosion, flambaient jusqu'aux greniers, avant que les premiers secours ne fussent organisés.

CONSEILS ET RECETTES.

Sirop de gomme. — Par cette saison, voilà une recette qui n'est certainement pas superflue; d'autant plus qu'il est fort rare — si singulier que cela paraisse — de rencontrer du sirop de gomme non fraudé.

Les meilleures gommés pour cet emploi sont: la gomme fendillée et la gomme transparente.

On fait dissoudre dans un demi-litre d'eau, sur un feu doux, en se servant d'un vase de cuivre étamé, 100 grammes de gomme arabique bien blanche, concassée et lavée. On passe cette solution à travers un linge fin.

D'un autre côté, on fait fondre un kilogramme de sucre blanc dans un litre d'eau filtrée, et, quand ce sirop commence à bouillir, on le retire du feu, on y mêle la gomme fondue en y ajoutant, si l'on veut, une ou deux cuillerées d'eau de fleurs d'orange; ensuite on filtre le sirop à travers une chausse en molleton.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE.

Un pharmacien de Vaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le Spasalgique, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

La Spasalgique-Maréchal, qui coûte 2 fr., se trouve dans les bonnes pharmacies. — Le dépôt à Saumur est chez M. NORMANDINE.

REVUE FINANCIÈRE.

La souscription aux obligations de la Banque hypothécaire a décidément échoué. Les nouvelles de la province concordent avec celles de Paris. On signale à ce sujet un fait que l'opinion caractérisera. La Banque parisienne, qui combattait l'émission, avait un traité de publicité qui lui assurait hebdomadairement la 4<sup>e</sup> page du Figaro. Déjà un grand article avait paru pour détourner la nombreuse clientèle de ce journal de la souscription aux obligations dites hypothécaires, mais purement chirographaires de la Banque. C'est alors qu'est intervenue la direction du Figaro, qui a, de sa pleine autorité, dénoncé le traité. Un procès est engagé devant la juridiction commerciale. Son issue n'est pas douteuse. Mais que dire d'une pareille manœuvre? Samedi, le Crédit Foncier s'est élevé à 1,122 fr. 50. Tout le monde approuve son énergique résistance à l'entreprise de la Banque hypothécaire. Son devoir était d'éclairer le public sur la valeur des nouveaux titres et leur vrai caractère.

L'avis d'une nouvelle opération de 500 millions en obligations communales est officiel. C'est demain mercredi que sera lu au conseil d'administration le rapport annuel du gouverneur sur les affaires sociales.

La rente 3 0/0 est restée à 81.80, l'amortissable à 83.55, et le 5 0/0 à 116.67. Pour la semaine, c'est le 5 0/0 qui a le plus monté sur le démenti des derniers bruits de conversion. Après nos rentes, enregistrons une meilleure tenue de nos actions de chemins de fer. On a été très-calme à l'endroit des fonds étrangers. Mais parmi les valeurs industrielles, des rachats nombreux se sont remarqués sur le Gaz et le Suez. Le Gaz a repris à 1,327.50, et le Suez à 750.

Au dernier moment, on nous apprend que la souscription aux 1,200,000 titres de la Banque hypothécaire n'a pas dépassé le chiffre de 40,000. C'est à recommencer.

Marché de Saumur du 10 janvier.

Table of market prices for various goods like Blé de semence, Blé nouv., Froment, etc.

COURS DES VINS.

Table of wine prices for various regions like Coteaux de Saumur, Ordln., etc.

